



Assemblée générale

Distr. générale  
14 octobre 1997  
Français  
Original : anglais

---

Cinquante-deuxième session  
Point 145 de l'ordre du jour

## Rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau des services de contrôle interne

### Note du Secrétaire général

En application de l'alinéa iii) du paragraphe 5 e) de la résolution 48/218 B de l'Assemblée générale en date du 29 juillet 1994, le Secrétaire général a l'honneur de transmettre ci-joint à l'Assemblée générale les observations que le Corps commun d'inspection a formulées au sujet des rapports finals établis par le Bureau des services de contrôle interne.

## Annexe

### Observations du Corps commun d'inspection sur les rapports finals établis par le Bureau des services de contrôle interne

1. En application de l'alinéa iii) du paragraphe 5 e) de la résolution 48/218 B de l'Assemblée générale en date du 29 juillet 1994, le Corps commun d'inspection présente ses observations sur les rapports finals que le Bureau des services de contrôle interne a établis à l'intention de l'Assemblée générale à sa cinquante-deuxième session.
2. Comme le demandait l'Assemblée générale dans sa résolution 48/218 B, le Secrétaire général a communiqué les rapports du Bureau des services de contrôle interne à l'Assemblée. Le Corps commun d'inspection présume que le Secrétaire général est en accord avec les rapports sur lesquels il n'a formulé aucune observation.
3. La pratique précédemment adoptée par le Corps commun d'inspection était de présenter des observations sur l'ensemble des rapports du Bureau des services de contrôle interne, une fois par an. Toutefois, l'Assemblée générale ayant décidé d'examiner ces rapports au titre des points de l'ordre du jour auxquels ils se rattachent, le Corps commun et le Bureau se sont entendus sur une nouvelle procédure, appliquée à compter du mois de juillet 1997, et suivant laquelle le Corps commun présente dorénavant des observations sur les différents rapports au moment où l'Assemblée les examine.
4. Depuis la publication de la note du Secrétaire général en date du 21 octobre 1996 (A/51/530 et Corr.1), par laquelle il transmettait à l'Assemblée générale, à sa cinquante et unième session, les observations que le Corps commun d'inspection avait formulées au sujet des rapports finals établis par le Bureau des services de contrôle interne, les nouveaux rapports ci-après ont été soumis au Corps commun :
  - Audit du système de contrôle de l'accès aux locaux de l'ONU (A/50/791)
  - Rapport sur l'audit du système de contrôle de l'accès aux locaux de l'ONU (A/51/467)
  - Rapport sur l'enquête relative aux séminaires organisés par le Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (A/51/486, annexe)
  - Vérification des comptes et inspection du Tribunal criminel international pour le Rwanda (A/51/789, annexe)
  - Rapport final sur le renforcement des mécanismes de contrôle interne dans les fonds et programmes opérationnels (A/51/801)
  - Audit des services de restauration au Siège (A/51/802, annexe)
  - Audit de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (A/51/803, annexe)
  - Examen des pratiques de l'Organisation des Nations Unies en matière d'externalisation (A/51/804, annexe)
  - Rapport sur le Programme des Nations Unies pour l'environnement et les pratiques administratives de son secrétariat, y compris l'Office des Nations Unies à Nairobi (A/51/810, annexe)

- 
- Ressources nécessaires en 1997 pour le Tribunal international pour l'ex-Yougoslavie (A/51/824, annexe)
  - Examen des pratiques concernant les programmes et l'administration du Centre des Nations Unies pour les établissements humains (A/51/884, annexe)
  - Audit de l'Administration postale des Nations Unies (A/51/897, annexe)
  - Évaluation approfondie des activités statistiques (E/AC.51/1997/2, annexe)
  - Évaluation approfondie du Département des affaires humanitaires (E/AC.51/1997/3, annexe)
  - Sujets des évaluations approfondies à venir (E/AC.51/1997/4, annexe)
  - Examen triennal de l'évaluation approfondie du programme des Nations Unies concernant le développement social (E/AC.51/1997/5, annexe)

5. Le Corps commun d'inspection a examiné tous les rapports énumérés ci-dessus. L'Assemblée générale en a déjà examiné quelques-uns, y compris le rapport sur l'audit de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (A/51/803, annexe), qui a fait séparément l'objet d'observations. S'agissant des autres rapports, le Corps commun d'inspection souscrit de façon générale à leurs conclusions ou ne juge pas utile de formuler des observations à leur égard.